

# CAPD du mardi 24 janvier 2017

## Présents :

IA-DASEN (Mme Lutic)

DPE (M. Merle, Mme Roques)

IEN (Mme Carlux Aurillac III, Mme Dumont Aurillac I, M. Messenger Saint-Flour, Mme Langlade Mauriac)

SNUipp-FSU (M Barbet, M Burnouf, Mme Van Theemst)

SE-UNSA (M Frigière, M Sanudo)

---

## Barèmes permutations

41 demandes cette année dont 21 pour le Puy de Dôme. 55 l'année dernière dont 25 pour le Puy de Dôme.

Le SE-UNSA fait remarquer que certains collègues vont rester sur la touche avec 5 ans d'ancienneté de demande car ils seront « dépassés » par les RQTH. C'est un problème récurrent.

Pour le SNUipp-FSU : Le nombre de demandes baisse, c'est une bonne nouvelle. De plus, pour le SNUipp-FSU, l'avis du médecin de prévention prime sur toute autre considération.

---

## Règles du mouvement

Les personnels affectés à « Titre Provisoire avec Maintien » (TPM) sur des directions d'écoles de 2 classes et plus et non-inscrits sur la liste d'aptitude au moment de l'affectation et passant l'entretien avec avis favorable cette année-là, les personnels en formation CAPA-SH, seront prioritaires sur un personnel victime de fermeture sur le poste.

Le SNUipp-FSU fait remarquer que les personnels victimes de fermeture seront dans une position encore plus délicate même si cela s'entend pour les collègues nommés à TPM.

Le SNUipp-FSU propose d'augmenter la bonification pour fermeture en pointant le différentiel qui existe par rapport aux collègues du secondaire.

Le SE-UNSA craint qu'une augmentation de la bonification fermeture incite les collègues à faire un mouvement stratégique pour récupérer les points de fermeture.

Le SNUipp-FSU souhaiterait que cette bonification passe de 4 à 10 points à terme avec comme première étape cette année un passage de la bonification à 7 points.

La DPE va simuler les impacts de cette augmentation sur les mouvements précédents. Une décision sera prise lors de la prochaine CAPD au regard des résultats de cette simulation.

Sur les priorités sur postes spécialisés, les inscrits au CAPA-SH seront à la priorité 2. La revendication du SNUipp-FSU a été entendue. Précision, pour obtenir la priorité 2, les collègues devront aussi postuler à tous les postes de l'option du département au même titre que ceux qui partent en stage.

Pour les personnes affectée à Titre Provisoire (TP) en attente des résultats de l'examen sur des postes spécialisés ou de formateur, l'affectation à Titre Définitif (TD) se fera à la date de validation de l'examen.

---

## Postes à exigence particulière / Postes à profil

[La note de service 2016-166 du 09-11-2016](#) (<= cliquez sur le lien pour consulter la note de service) clarifie les choses et incite à modifier notre circulaire mouvement départementale.

Le SNUipp-FSU et le SE-UNSA sont défavorables aux entretiens classants.

L'IEN d'Aurillac I insiste pour défendre les postes à profil avec entretiens qui aboutissent à un classement des candidats.

L'IA-DASEN est plutôt favorable aux entretiens qui ne classent pas pour la plupart des postes.

La liste des postes à profil départementale est modifiée au regard de cette note de service nationale :

- **CPD** : Poste A Profil
- **CPC** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Conseiller référent à la MDPH** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Enseignant référent** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Délégué USEP** : Poste A Profil

- **Maison d'arrêt** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Enseignant UE autisme en maternelle** : Poste A Exigence Particulière Sans Entretien
- **Psychologue scolaire** : Poste A Exigence Particulière Sans Entretien
- **Adjoint itinérant occitan** : Poste A Exigence Particulière Sans Entretien
- **Secrétariat CDOEASD** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Classe nature** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Enseignant du numérique** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Dispositif plus de maître que de classes** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Dispositif passerelle** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **UPE2A** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **EFIV** : Poste A Exigence Particulière Avec Entretien
- **Classe unique** : ni Poste A Exigence Particulière ni Poste A Profil

Les classes uniques hors « réseaux d'écoles de territoire » rejoignent la liste des postes spécifiques (la bonification stabilité est majorée au niveau des postes dits « difficiles » ; à ce titre, ils ne pourront être proposés à des T1 si ils restent vacants au 2<sup>nd</sup> mouvement).

Le SNUipp-FSU avait porté 2 revendications lors du groupe de travail précédent la CAPD :

- possibilité, si on le souhaite, de ne plus être titulaire de son poste à condition de faire 30 vœux au 1<sup>er</sup> mouvement
- ne pas être affecté à TD au 2<sup>ème</sup> mouvement sur un poste resté vacant à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement

Ces 2 propositions n'ont pas été retenues par l'IA-DASEN.

*Vos élus SNUipp-FSU en CAPD  
Julien Barbet, Emeric Burnouf, Claire Van Theemst*